

Note de Pierre Pescatore au président du gouvernement luxembourgeois et aux légations luxembourgeoises à l'étranger (16 février 1962)

Légende: Le 16 février 1962, Pierre Pescatore, directeur politique au ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, rédige une note relative aux entretiens entre le général de Gaulle et le chancelier Konrad Adenauer à Baden-Baden sur la coopération politique européenne.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Coopération politique européenne. Questions fondamentales VIII. 2e conférence des chefs de gouvernement, AE 15428.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_pierre_pescatore_au_president_du_gouvernement_luxembourgeois_et_aux_legations_luxembourgeoises_a_l_etranger_16_fevrier_1962-fr-4764e176-9bf8-4dd7-a076-84b3aa949423.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2014

Note de Pierre Pescatore au Président du gouvernement luxembourgeois et aux légations luxembourgeoises à l'étranger (16 février 1962)

Entrevue de Gaulle – Adenauer à Baden-Baden
15 février 1962

M. von Mumm, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, est venu trouver aujourd'hui M. le Ministre des Affaires Etrangères pour le mettre au courant du résultat de l'entrevue entre le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer à Baden-Baden, le 15 février 1962.

L'objet principal de cet entretien a été formé par le problème de la coopération politique européenne : il s'agissait de vider les divergences d'opinion qui se sont manifestées de part et d'autre au sujet du projet d'union politique. Les deux hommes d'Etat ont été d'accord pour estimer qu'une coopération politique plus étroite en Europe occidentale était hautement désirable et urgente, en vue surtout de la situation de crise dans laquelle l'Europe vit en ce moment. L'Ambassadeur a relevé en particulier les aspects suivants :

1. Le Général de Gaulle a été d'accord pour reconnaître la nécessité de conserver et même de développer les Communautés européennes ; aucune modification des traités existants n'est envisagée. Mais les deux interlocuteurs sont d'accord pour estimer que l'unification politique n'est pas simplement un résultat du fonctionnement des institutions économiques.
2. Le Général de Gaulle admet également que le statut politique contienne une référence expresse à l'Alliance atlantique. Il maintient cependant que la structure interne de celle-ci exige une réforme.
3. La conversation a porté en outre sur certains aspects plus particuliers du projet de statut politique.

Tout d'abord, en ce qui concerne les décisions à prendre par le Conseil de l'union politique, le Chancelier Adenauer estime que le procédé des "décisions partielles" n'est pas un bon système : il faut que les Gouvernements soient forcés d'arriver à des décisions unanimes et dès lors obligatoires pour tous. Le Général de Gaulle persiste à croire que le procédé proposé par le Gouvernement français – c'est-à-dire des décisions qui n'engagent que ceux qui y participent – est préférable.

Quant à l'idée d'instituer un Secrétaire général indépendant, aucune des deux délégations n'a marqué de l'enthousiasme.

Enfin, en ce qui concerne les droits de l'Assemblée parlementaire, il est apparu après réflexion que le projet français dans sa dernière forme n'est en somme pas tellement éloigné des idées allemandes et que ce projet forme donc une base de solution convenable. En tout cas, on ne paraît pas considérer une extension des prérogatives de l'Assemblée.

Nous avons expliqué à l'Ambassadeur que ces nouvelles nous rendaient quelque optimisme en vue de la prochaine réunion de la "Commission Fouchet" : en effet, c'est précisément la question des relations avec d'une part les Communautés et d'autre part l'Alliance atlantique qui mettait en cause les chances d'aboutir à une entente. Ces deux points paraissant actuellement résolus dans un sens satisfaisant, nous croyons qu'il sera possible de trouver à bref délai les termes d'un statut politique acceptable pour tous.

Luxembourg, le 16 février 1962
Pierre Pescatore

Copie pour information

1. à M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement ;

2. aux Ambassades du Luxembourg dans les capitales des pays membres de la Communauté européenne ;
3. aux Ambassades de Londres et de Washington ;
4. aux Représentations permanentes auprès de l'O.T.A.N., de la C.E.E. et des Nations Unies.